



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CLAIRET Dany, Maire à la suite de la convocation qui lui a été adressée trois jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Convocation en date du : 02 décembre 2024

Date d'affichage : 16 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Étaient présents : Mr CLAIRET Dany, Mr LANNES Daniel, Mme DROUVIN Françoise, Mr FREVILLE Matthieu, Mr LHERBIER Ludovic, Mr BOIZUMAUULT Frédéric, Mr COPIN Jean-Jacques, Mme GODAR Anne-Sophie, Mr KALINOWSKI Stanislas

Excusés : Mme BADIN Séverine (procuration à Monsieur FREVILLE Matthieu), FLAHAUT Tony, LAMARRE Chantal (procuration à Monsieur CLAIRET Dany)

Absents : COQUERY Bastien, GRIVILLERS Philippe

Monsieur BOIZUMAUULT Frédéric est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS
(Recensement de la Population 2025)

DL2024-10-12-01

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Monsieur le Maire rappelle que les opérations de recensement général de la population débiteront en janvier 2025 en partenariat avec les services de l'I.N.S.E.E.

Afin de mener à bien cette opération, il est proposé au Conseil Municipal de créer 2 postes d'agents recenseurs contractuels pour la période du recensement 2025 soit du 16 janvier au 15 février 2025. Ces emplois d'accroissement temporaire d'activité seront rémunérés sur la base d'un forfait soit 726 € brut ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le conseil municipal,

Approuve la création de deux emplois d'agents recenseurs pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité pour effectuer le recensement de la population et des logements de la commune de FRESNICOURT LE DOLMEN qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

Indique que la rémunération de l'agent recenseur sera calculé sur la base d'un forfait soit 726 € brut.

Commune de FRESNICOURT LE DOLMEN : Registre des délibérations du 10 décembre 2024

AVENANT n°1 au Lot n°1 – Gros Œuvre Entendu : Marché de travaux de réhabilitation et d'extension d'une salle polyvalente

DL2024-10-12-02

Monsieur le Maire rappelle que le marché porte sur la Réhabilitation et l'extension d'une salle polyvalente à Fresnicourt le Dolmen.

Le marché est décomposé en lots séparés.

Lot N°1 : Gros Oeuvre étendu,

Lot N°2 : Charpente – Couverture - Bardage,

Lot N°3 : Menuiseries Extérieures aluminium et acier,

Lot N°4 : Menuiseries Intérieures,

Lot N°5 : Plâtrerie,

Lot N°6 : Carrelage / Faïences,

Lot N°7 : Peinture / Nettoyage de mise en service,

Lot N°8 : Electricité,

Lot N°9 : Chauffage / Ventilation / Plomberie,

Le présent marché a été passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert et à prix global et forfaitaire. Le marché ne comporte qu'une tranche ferme.

La commission d'appel d'offres a été amenée à se prononcer sur l'attribution du lot 01 à la société BATICOMM.

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que le présent avenant s'inscrit dans le cadre de l'article 139-2° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et a pour objet l'augmentation du montant des travaux engendrée par des modifications du programme ou des aléas non prévisibles.

Le marché a été modifié de la façon suivante :

- Dépose de la dalle existante et réalisation d'une nouvelle dalle de 20 cm
Suit à la dépose de la chape et du carrelage existant, nous avons découvert de nombreuses fissures au niveau de la dalle existante, suite à la réalisation d'un sondage, nous nous sommes aperçus que la dalle n'avait pas l'épaisseur suffisante et n'était pas ferrillée. Sous l'avis du bureau de contrôle, il a été convenu d'en réaliser une nouvelle ainsi qu'une reconstitution de sol et d'un isolant complémentaire de 10 cm.

Pour un montant HT de 89 964.00 €

Montant initial du marché : 135 759 .50 € HT

Impact financier de l'avenant : 89 964.00 € HT

Soit un nouveau montant de marché porté à 225 723.50 € HT

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A L'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte l'avenant n° 1 au lot n°1 – Gros œuvre Entendu pour le marché de travaux de réhabilitation et d'extension d'une salle polyvalente

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération

Questions diverses :

-Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la distribution des colis des Aînés aura lieu le samedi 21 décembre 2024.

- Au Gîte le Cm2 pour les aînés habitant Olhain de 9 h à 10 h
- A la Mairie pour les aînés habitant Fresnicourt de 09 h à 10 h
- A la Salle chez nous pour les aînés habitant Verdrel de 9 h à 11 h

-Un projet de délibération sera prochainement envoyé au Comité Social Technique pour l'augmentation de la participation employeur pour le maintien de salaire des agents communaux. Si celui-ci accepte, ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de conseil municipal.

-L'Assemblée communale donne un accord de principe à Monsieur le Maire pour augmenter de 100.00 euros le CIA en fin d'année de Madame DUCOIN Angélique, pour ses fonctions de coordonnateur communale pour le recensement de la population pour 2025.

-Pour une bonne organisation des jours fériés en mai 2025, une note de servie sera rédigée pour expliquer aux agents qu'il est obligatoire d'avoir 50 % du service effectif pendant le mois de mai au service technique et administratif.



Dany CLAIRET.

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frédéric', written over a large, stylized flourish.

BOIZUMAULT Frédéric.

